

Nanterre, le 16 MARS 2023

Arrêté n° 2023-DAJA-10

**Le Président du Conseil départemental**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-057 en date du 20 octobre 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-022 du 28 avril 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°2022-DAJA-029 du 28 avril 2022 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction des Mobilités est abrogé.

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2022-DAJA-022 du 28 avril 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, est complété ainsi qu'il suit :

**Direction des Mobilités**

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, délégation de signature est accordée à **Monsieur Philippe Caron**, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 215 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, délégation de signature est accordée à **Monsieur Georges Burrier**, Adjoint au Directeur des Mobilités, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Mobilités, et de Monsieur Georges Burrier, Adjoint au Directeur des Mobilités, délégation est accordée aux **agents ci-après** mentionnés à effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les documents suivants :

#### 1. Personnel

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence.

#### 2. Budget

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances.

#### 3. Hygiène et sécurité

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (documents à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- 3.b. Plans de prévention (documents à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- 3.c. Protocoles de sécurité (documents remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique).

#### 4. Domaine public routier départemental

- 4.a. Décisions liées à la police de conservation du domaine public départemental.



### **3.1. Chargés de mission auprès du Directeur des Mobilités**

**De 2.a à 2.c, 3.a à 3.d et 4.a :**

- **Monsieur Gilles Grall**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Christine Rodrigues**, Chargée de mission auprès du Directeur des Mobilités concernant la gestion du domaine public, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;
- **Monsieur Gaël Bécot**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités concernant la gestion du domaine public, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;
- **Monsieur Arnaud Vadel**, Chargé de mission auprès du Directeur des Mobilités concernant la gestion du domaine public, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles Grall ;

### **3.2. Mission La Défense**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Charles Chemama**, Directeur de la Mission La Défense, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **3.3. Unité Administrative et budgétaire**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d :**

- **Madame Sititafrijd Hamadi**, Cheffe de l'Unité Administrative et budgétaire, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.
- **Monsieur Lionel Pomarat**, Chargé du Budget à l'Unité Administrative et budgétaire, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sititafrijd Hamadi.

### **3.4. Unité des Emprises publiques**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 4.a :**

- **Madame Audrey Ritter**, Cheffe de l'Unité des Emprises publiques, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 10 000 € hors taxes.

➤

### **3.5. Service des Politiques et Offres de mobilité**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Thierry Dussautoir**, Chef du Service des Politiques et Offres de mobilités, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **3.5.1. Unité Etudes et Stratégies de mobilité**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur François Barth**, Chef d'Unité Etudes et Stratégies de mobilité, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Dussautoir.

### **3.5.2. Unité Plan de déplacements urbains**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Romel Louis Jacques**, Chef d'Unité Plan de déplacements urbains, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Dussautoir.

### **3.6. Service Maîtrise d'ouvrage**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Thomas Sansonetti**, Chef du Service Maîtrise d'ouvrage, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Jérôme Cuirot**, adjoint au Chef du Service Maîtrise d'ouvrage, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti.

#### **3.6.1. Projet tramway T1 Asnières Colombes**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Madame Mathilde Dupas**, Cheffe de projet tramway T1 Asnières-Colombes, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Monsieur Jérôme Cuirot.

#### **3.6.2. Projet tramway T1 Nanterre Rueil-Malmaison**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Madame Delphine Galinier**, Cheffe de projet tramway T1 Nanterre Rueil-Malmaison, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Monsieur Jérôme Cuirot.

#### **3.6.3. Projet tramway T10 Antony-Clamart**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Madame Fazia Tamaloust**, Cheffe de projet tramway T10 Antony-Clamart, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Monsieur Jérôme Cuirot.

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Maxime Noury**, adjoint à la Cheffe de projet tramway T10 Antony-Clamart, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti, de Monsieur Jérôme Cuirot et de Madame Fazia Tamaloust.

#### **3.6.4. Mission Assainissement tramways :**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Stéphane Hervé**, Chef de Mission Assainissement tramways, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Monsieur Jérôme Cuirot.

#### **3.6.5. Unité Infrastructures routières**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, **Monsieur Olivier Cazenave**, Chef d'Unité Infrastructures routières, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas Sansonetti et de Monsieur Jérôme Cuirot.

#### **3.7. Service Maîtrise d'œuvre**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Anthony Suin**, Chef du Service Maîtrise d'œuvre, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

##### **3.7.1. Unité Maîtrise d'œuvre 1**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Monsieur Nicolas Neveu**, Chef d'Unité Maîtrise d'œuvre 1, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony Suin.

##### **3.7.2. Unité Maîtrise d'œuvre 2**

**De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :**

- **Madame Aurélie Roche**, Cheffe d'Unité Maîtrise d'œuvre 2, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony Suin.



### 3.7.3. Unité Equipements de la voirie

De 1.a à 1.b, 2.a à 2.d, 3.a à 3.c :

- **Madame Karima Lamy**, Cheffe d'Unité Equipements de la voirie, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony Suin.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.*

Pour Ampliation  
Le Chef du service des Affaires juridiques  
Nicolas Aurières